

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015**

Service Public d'Assainissement Collectif.

- présentation du rapport d'activité 2014.

Après vote, le Conseil Municipal approuve, par 17 voix pour et 1 abstention, le rapport d'activité 2014 présenté.

- reconduction des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2015, à savoir : prime fixe annuelle = 40 €, prix du m<sup>3</sup> (part variable) = 1.35 €

Travaux d'aménagement rues des Acacias et des Perrières : résultat de la consultation et choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation faite selon la procédure adaptée et du rapport d'analyse, décide à l'unanimité de passer un marché de travaux avec l'entreprise la moins-disante TPB de Vitré pour un montant total de 145 151.50 € ht soit 174 181.80 € ttc pour le marché de base et les options 1 et 3 retenues.

Viabilisation de terrains rue des Acacias : vente du lot B.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente du lot B à Mme Bougeard du Theil de Bretagne, pour 506 m<sup>2</sup> au prix de 25 000 € ht soit 30 000 € ttc.

Eclairage public : proposition changement des candélabres rue des Primevères et de la Résidence de Beauchêne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'étude sommaire établie par le SDE35, s'engage à réaliser les travaux et demande la réalisation des études détaillée.

Droit de préemption urbain : examen déclarations d'intention d'aliéner biens situés Place de l'Eglise.

Après vote, le Conseil Municipal décide par 17 voix "pour" et 1 abstention de ne pas préempter les biens situés 5 Place de l'Eglise, cadastrés section A n°327, 328 et 1037 appartenant à la Sci Tomafa.

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : adhésion commune nouvelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la Commune de Saint Germain du Pinel et approuve la modification des statuts du syndicat pour prendre en compte le nouveau périmètre.

PLU : discussion sur le PLU actuel, débat sur le PADD et délibération de principe de révision du PLU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le principe d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme et de lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'étude qui mènera à bien cette mission.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de réserve foncière.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'engager des démarches pour l'acquisition de terrain en vue de constituer une réserve foncière.

- Projet de piste en terre avec bosses (pumptrack) pour VTT au Parc du Lavoir.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour étudier ce dossier.

- Règlementation de la vitesse rue Robert Lequerré.

Le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de limiter la vitesse sur certains secteurs de l'agglomération à 30 km.